

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 juillet 2025

CONDAMNER LA POLITIQUE DE SÉGRÉGATION IMPOSÉE AUX FEMMES AFGHANES
PAR LE RÉGIME DES TALIBANS ET PRENDRE DES MESURES APPROPRIÉES POUR
METTRE UN TERME AUX ATTEINTES À LEURS DROITS FONDAMENTAUX - (N° 1572)

AMENDEMENT

N ° AE4

présenté par
M. Lecoq et M. Rimane

ARTICLE UNIQUE

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Après l'alinéa 25, insérer l'alinéa suivant :

« Invite le Gouvernement à reconnaître le statut de réfugié aux journalistes et militants afghans qui le demandent ; »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à protéger les personnes persécutées par le régime des Talibans. En effet, bien que les femmes soient les premières victimes, elles ne sont pas les seules. Les journalistes et militants afghans en faveur des droits de l'Homme reçoivent des menaces pour leur vie.